

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE SALEILLES

Maître d'Ouvrage :



COMMUNE DE SALEILLES
2 boulevard du 8 mai 1945
66280 SALEILLES

AMENAGEMENT DE LA RUE RENE COTY

D.P.G.F.

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

LOT 1 : TERRASSEMENT - VOIRIE

Maîtrise d'œuvre :



B.E.2.T. Ingénierie - 440 rue James Watt - 66100 PERPIGNAN
Tél. 04.68.50.89.89 - e-mail : contact@be2t.com

1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

1.1.1 Préparation - Installation de chantier - Circulation

Ce prix rémunère forfaitairement et globalement, les frais de préparation, d'installation et de mise en sécurité du chantier, il comprend notamment :

- l'établissement du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé,
- l'établissement de toutes déclarations administratives, D.I.C.T., permissions de voirie, etc.
- l'identification des points sensibles et critiques constats d'huissier si nécessaire,
- l'établissement des plannings, la rédaction éventuelle des méthodes d'exécutions, l'implantation,
- le calcul et l'implantation des points nécessaires aux travaux et toutes autres sujétions,
- le constat de l'état des lieux par un huissier de justice,
- les frais d'installation propres au personnel et au matériel de l'entreprise, baraque de chantier, ateliers, bureaux, sanitaires etc.
- les frais de branchement, d'aménagement et de fonctionnement des réseaux divers (Eau Potable, assainissement, liaisons téléphoniques ou radiophoniques, traitement et évacuation des eaux usées),
- les clôtures de chantier (hauteur mini supérieure à 1,80 m), signalisations et éclairage réglementaires de chantier, dispositifs de protection de l'environnement (arbres, mobilier urbain, etc.), maintien en état de propreté de l'emprise du chantier,
- les entourages des trappes de visite, détecteurs de gaz, cordes et harnais de sécurité, éclairage,
- les passerelles sécurisées pour piétons, maintien des accès aux riverains,
- la mise en place et la maintenance des accès aux propriétés riveraines ainsi que toute clôture et signalisations propres à la sécurité du chantier et suivant les stipulations des règles en vigueur,
- la mise en place de la signalisation et de la déviation de la circulation (mini 10 panneaux déviations standards) et des piétons, maintien de tous les panneaux et des accès aux riverains,
- la fourniture, la mise en place et la maintenance, pendant la durée du chantier, d'un ensemble signalisation matérialisant la déviation de la circulation et la signalisation temporaire de proximité propre à la sécurité du chantier,
- la mise en place de séparateurs ou autres dispositifs délimitant l'emprise des travaux, si nécessaire.
- la maintenance de l'ensemble de ce dispositif de signalisation 24h/24h pendant toute la durée de la (ou des) déviation(s) de circulation,
- les frais relatifs au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement,
- l'enlèvement des installations, le repli du matériel propre aux travaux et la remise en état des lieux et toutes les sujétions liées à la remise en état des terrains en fin de chantier,
- les travaux de nettoyage du chantier en cours et en fin de travaux.

Le forfait sera payé :

.....

1.1.2 Dossier d'exécution

Ce prix rémunère l'élaboration du dossier d'exécution relatif à l'ensemble du chantier, comprenant notamment :

- l'élaboration, pendant la période de préparation du chantier, après bornage (à la charge du maître d'ouvrage), des plans d'exécution calés en planimétrie (système LAMBERT) et en altimétrie (système N.G.F.),
- les modifications éventuelles par rapport au plan projet initial pour validation par le maître d'oeuvre,
- le suivi et les mises à jour nécessaires de ces plans, pendant la durée du chantier, ainsi que la validation des plans à indiquer et à faire valider par le maître d'oeuvre,
- la transmission de ces plans au maître d'oeuvre, sous format papier et sous format informatique (DWG),
- la fourniture d'un dossier d'exploitation sous chantier et son approbation par les services gestionnaires de la voirie,
- le dimensionnement des structures de chaussée ainsi que toutes les études nécessaires en cours de chantier afin de satisfaire aux exigences du présent marché,

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 18-040 - RUE RENE COTY

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE

- le calcul, avant le début du chantier, des quantités nécessaires en matériaux, et la proposition au maître d'oeuvre des éventuelles modifications nécessaires.

Le forfait sera payé :
.....

1.1.3 Nettoyage général de l'emprise des travaux

Comprenant :

- le nettoyage de toute végétation de quelque nature qu'elle soit, y compris abattage d'arbres de toutes tailles tel que mentionné au plan des travaux (9 unités), arbustes, haies et buissons, avec dessouchage total des racines, chargement, transport et évacuation des résidus en décharge.
- la dépose et enlèvement, en décharge, de tous matériels ou matériaux non réutilisables pour les besoins du chantier et toutes autres sujétions nécessaires pour assurer un nettoyage parfait des lieux permettant la réalisation des travaux dans de bonnes conditions.

Le mètre carré sera payé :
.....

1.1.4 Démolition de maçonneries ordinaires

Démolition de tout ouvrage de maçonnerie ordinaire non inclus dans les prix précédents et pouvant être rencontrés lors de l'exécution des terrassements généraux dans l'emprise des travaux :

- la démolition soit à l'engin mécanique, soit manuellement,
- le chargement et l'évacuation en décharge des gravats et toutes sujétions.

Le mètre cube sera payé :
.....

1.2 TERRASSEMENTS GENERAUX

1.2.1 Sciage du revêtement existant

Comprenant, au raccordement avec la voirie existante :

- le traçage,
- le découpage à la scie du revêtement de toutes natures,
- l'évacuation des matériaux découpés,
- l'amenée, le repli du matériel, toutes fournitures nécessaires à cette prestation et toutes autres sujétions.

Le mètre linéaire sera payé :
.....

1.2.2 Terrassements en déblais

Terrassements pour mise à la cote du fond de forme du projet compris arrachage aux engins mécaniques et évacuation des bordures, caniveaux, avaloirs, canalisations et tous autres ouvrages non conservés et ne nécessitant pas une dépose particulière.

Cette prestation sera réalisée en terrain toute nature et conformément aux plans de voirie joints. Inclus toutes sujétions de mise en oeuvre (pompage, assèchement...) pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et suivant les épaisseurs indiquées sur les plans et profils annexés au présent dossier.

Le mètre cube sera payé :
.....

1.2.3 Evacuation des déblais excédentaires

Comprenant :

Le chargement sur camion, le transport en décharge définitive, le déchargement, le régalinge du site d'apport ou autres sujétions.

Le mètre cube sera payé :

.....

1.2.4 Purges complémentaires aux terrassements

Comprenant, en cas de rencontre de sols hétérogènes ou non porteurs :

- les terrassements complémentaires, en déblais,
- l'évacuation en décharge des matériaux extraits,
- la mise en place d'un géotextile adapté en fond de fouilles et comblement du vide avec transport,
- la fourniture et la mise en oeuvre de matériaux de carrière dont le diamètre des plus gros éléments sera compris, suivant la nature du terrain rencontré, entre 200 et 500 mm.

Inclus toutes sujétions de terrassements, fourniture, mise en oeuvre et compactage pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et jusqu'à une profondeur de 1,00 m. maximum mesurée depuis le fond de forme. Cette prestation ne sera réalisée que si les résultats des essais de portance au niveau du fond de forme devaient être insuffisants ou après constat contradictoire avec le maître d'oeuvre.

Le mètre cube sera payé :

.....

1.3 VOIRIE - CHAUSSEE

1.3.1 Réglage et compactage

Réglage, compactage du fond de forme avant constitution du corps des chaussées, parkings, trottoirs et piétonniers comprenant toutes sujétions nécessaires pour la remise à niveau de la forme après réalisation des réseaux, avec une tolérance admise de + ou - 3 cm, façons de pentes et de dévers suivant projet et obtention des résultats de portance recherchés.

Le mètre carré sera payé :

.....

1.3.2 Essais de plaque

Ce prix rémunère les campagnes d'essais de plaque sur fond de forme du projet, sur la couche de fondation 0/80 et sur la couche de 0/315, réalisés soit par le Laboratoire Départemental de l'Equipement, soit par un laboratoire agréé, avant mise en oeuvre des revêtements, y compris la fourniture des rapports faisant état de l'emplacement des essais et des résultats obtenus.

Objectif minimum à atteindre (cycle EV2) à raison de 1 essai/250m² environ et à chaque fois que nécessaire.

Fond de forme = 50 MPA mini, 0/80 = 80 MPA mini et 0/315 = 90 MPA.

Le forfait sera payé :

.....

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 18-040 - RUE RENE COTY

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE

1.3.3 Matériaux concassés 0/80

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/80 de carrière pour couche de forme ou de fondation des chaussées, compris malaxage si nécessaire pour supprimer toute ségrégation des matériaux, réglage, arrosage et compactage. Epaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

.....

1.3.4 Matériaux concassés 0/315

Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/315 pour réalisation de la couche de base, compris malaxage pour supprimer toute ségrégation des matériaux si nécessaire, réglage, arrosage et compactage soigné, fin réglage avec façons de pentes suivant dévers et profils en long. Epaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

.....

1.3.5 Fourniture et pose de bordures béton classe U+B

Fourniture et pose de bordures préfabriquées en béton de classe U+B comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des matériaux extraits des fouilles,
- les fondations de béton dosé à 250 kg sur 0,15 m d'épaisseur minimum, reposant obligatoirement sur une forme de matériaux concassés soigneusement compactés,
- les épaulements en butée de part et d'autres des bordures, coupes à la disqueuse, obligatoirement en onglets pour angles vifs.

Les joints entre éléments de bordures et caniveaux n'excéderont pas 1 cm et seront remplis à l'aide de matériaux élastoplastiques ou d'un mortier de ciment, de couleur identique aux bordures, dosé à 400 kg de C.P.A. au minimum.

En alignement droit, les éléments seront de 1.00 ml et de 30 cm en courbes.

Tout élément cassé à la massette, fendu, épaufré, ou présentant un défaut quelconque sera obligatoirement changé sur simple injonction du Maître d'Oeuvre, jusqu'à ce que la réception des travaux soit prononcée. Pose suivant les indications du plan de voirie et pour les bordures suivantes :

1.3.5.1 - Bordures Type A2

Le mètre linéaire sera payé :

.....

1.3.5.2 - Bordures Type A2 + caniveaux CS1

Le mètre linéaire sera payé :

.....

1.3.5.3 - Caniveaux CC1

Le mètre linéaire sera payé :

.....

1.3.6 Mise à la cote des éléments de voirie

Ce prix rémunère la remise à niveau de tout élément en affleurement de voirie, toutes sujétions de fournitures, manutentions, mise en oeuvre ou autres comprises et notamment :

a/ - pour les bouches à clef

- l'enlèvement éventuel et la remise à niveau des bouches à clef existantes,
- la recoupe, l'allongement ou le remplacement, si nécessaire, du tube allonge,

b/ - pour les petits tampons (Gaz, tab. siphoides, F.T., etc ...)

- la dépose soignée du tampon de fermeture et de son cadre,
- la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré,
- le scellement du cadre et la remise en place du tampon ou leur remplacement par un cadre et tampons adaptés aux nouvelles conditions de trafic,

c/ - pour les regards de visite

- la dépose du tampon et éventuellement, de la dalle de couverture,
- la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré et étanche,
- la remise en place de la dalle ou son changement s'il y a lieu,
- le scellement du cadre et la pose du tampon,
- les enduits intérieurs assurant l'étanchéité si nécessaire.

L'unité sera payée :

.....

1.3.7 Remplacement de tampon fonte

Ce prix rémunère le remplacement de tampon fonte sur les regards de visite d'Eaux Usées, d'Eaux Pluviales ou A.E.P. existants et comprenant :

- la dépose du tampon fonte existant,
- la fourniture et scellement du tampon fonte série lourde (agréé par la Société Fermière) avec cadre apparent et ouverture D.N. 600 mm y compris toutes autres sujétions de mise à la cote du niveau fini, suivant pente et dévers, de la chaussée avoisinante.

L'unité sera payée :

.....

1.3.8 Imprégnation sablée

Fourniture et mise en oeuvre d'une couche d'imprégnation à l'émulsion à 65% (1,5kg/m²) ou au bitume fluidifié (1,3 kg/m²) sur toutes les surfaces destinées à recevoir les bétons bitumineux, compris gravillonnage (6l/m² de 4/6), cylindrage et toutes autres sujétions.

Le mètre carré sera payé :

.....

1.3.9 Enrobés denses noirs, à chaud, 90 kg/m²

Fourniture et mise en oeuvre, sur les trottoirs et piétonniers, d'enrobés noirs, denses, à chaud, à raison de 90 kg/m², compris liants, granulats lydiennes (0/6 max.). Epaisseur mini. 0,04 m. Mise en oeuvre mécanique ou manuelle et toutes autres sujétions.

Le mètre carré sera payé :

.....

1.3.10 Enrobés denses, à chaud, 110/120 kg/m²

Fourniture d'enrobés denses à chaud, à raison de 110kg /m², compris liants, granulats lydiennes (0/10 max). Epaisseur mini. 0.05 m. Mise en oeuvre mécanique et manuelle seulement dans les endroits inaccessibles aux engins. Compris études de formulation, toutes sujétions de fabrication en centrale, transport, mise en oeuvre sur site, cylindrage ou autres.

Le mètre carré sera payé :

.....

1.4 SIGNALISATION HORIZONTALE

1.4.1 Marquage au sol à la peinture

Comprenant :

- la préparation du support,
- le pré-traçage,
- la fourniture et la mise en oeuvre de la peinture routière antidérapante, homologuée et suivant normes actuellement applicables,
- toutes sujétions de mise en place et d'enlèvement de dispositifs de sécurité pour protection du chantier, de fournitures, mises en oeuvre ou autres.

Nota : Valeur de U = 5 cm.

1.4.1.1 - Pour une ligne continue (2 U)

Le mètre linéaire sera payé :

.....

1.4.1.2 - Pour un passage piétons

Le mètre carré sera payé :

.....

1.4.2 Dispositif de marquage podotactile d'éveil à la vigilance (bande)

Ce prix rémunère le marquage visiotactile d'éveil à la vigilance par bande "rapportée" de 0.42m de large implanté entre 0.50 et 0.90m à partir du bord de la zone dangereuse, suivant la norme NF P 98-351 comprenant :

- le balisage et la mise en sécurité de la zone de travaux,
- le nettoyage et balayage de la zone, le support devra être sec et propre,
- la fourniture et l'application au rouleau d'une première couche de résine méthacrylique bi-composant,
- la fourniture et le positionnement de la trame en textile fibre de verre souple incluant les plots de résine,
- la fourniture et l'application au rouleau d'une deuxième couche de résine afin de noyer la trame
- le nettoyage et le débalisage de la zone de travail après avoir respecté les temps de polymérisation de la résine et toutes autres sujétions.

Chaque proéminence aura un diamètre 25mm au sol et 5mm en saillie.

Le mètre linéaire sera payé :

.....

1.4.3 Fourniture et pose de potelet

Comprenant :

- le carottage ou terrassement du revêtement au diamètre approprié,
- la fourniture du potelet hauteur hors sol 1.05 m,
- le scellement au mortier de béton assurant le blocage du potelet,
- la pose parfaitement alignée, calée et réglée, et toutes autres sujétions.

Le modèle et la couleur (RAL) seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

L'unité sera payée :

.....

1.5 RESEAU EAUX PLUVIALES

1.5.1 Tranchée pour réseau Eaux Pluviales

Ouverture et fermeture de tranchées, aux engins mécaniques, en terrain de toute nature, pour toutes profondeurs comprenant :

- la démolition et le sciage de la chaussée existante,
- la préparation du sol, la correction et le réglage du fond de fouille, les épaissements des eaux d'infiltration jusqu'à 20 m³/h, le détournement des eaux de ruissellement,
- la constitution du lit de pose, enrobage des canalisations jusqu'à + 0.20 m de la génératrice sup. avec sable 0/2 ou gravier 2/6 ou 3/8 en présence d'eau,
- l'évacuation et régalaage en décharge des matériaux extraits,
- les dégagements manuels des ouvrages rencontrés ou croisés, leurs étaitements pour assurer leur sauvegarde et leur maintien pendant et après les travaux,
- la mise en place et maintenance des dispositifs de sécurité et de signalisation, gardiennage, éclairage, toutes mesures nécessaires pour assurer la circulation et l'accès des riverains,
- l'entretien des remblais,
- toutes fournitures, façon, main d'oeuvre et autres sujétions.

La tranchée sera d'une largeur équivalente au diamètre de la canalisation + 0,30 m de part et d'autre de celle-ci.

1.5.1.1 - Pour une canalisation ø 300 mm

Largeur 1.00 m

Le mètre linéaire sera payé :

.....

1.5.2 Remblaiement des tranchées en 0/315

Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/315 pour remblaiement des tranchées sous chaussée jusqu'au niveau fond de forme de la chaussée, compris réglage, arrosage et compactage par couches successives de 0.20 m d'épaisseur jusqu'à l'obtention des résultats de densification demandés au C.C.T.P. et C.C.T.G.

Ce prestation intègre également le remblaiement induit pour le comblement du canal béton existant.

Le mètre cube sera payé :

.....

1.5.3 Evacuation des terres extraites

Evacuation et régalaage, en décharge définitive, des terres extraites des fouilles, correspondant au volume des matériaux de remblaiement (hors volume des matériaux de pose, d'enrobage et du volume de la canalisation compté par ailleurs), compris reprise des jets sur berges, transport en décharge, déchargement, régalaage aux engins mécaniques et toutes sujétions.

Le mètre cube sera payé :

.....

1.5.4 Grillage avertisseur marron détectable

Fourniture et mise en place, en tranchée, d'un grillage avertisseur marron, détectable, pour réseaux d'Eaux Pluviales y compris déroulage, coupes et toutes autres sujétions.

Le mètre linéaire sera payé :

.....

1.5.5 Canalisations d'Eaux Pluviales

Fourniture et pose, en tranchée, de canalisations en fonte à emboîtement automatique et joint serti, homologuées pour réseau pluvial, comprenant :

- le transport à pied d'oeuvre, mise en place en fond de tranchées, réglages des pentes, joints, coupes, raccordements étanches aux ouvrages existants ou à créer, et toutes autres sujétions. (Le sable de lit de pose et d'enrobage étant comptés avec la tranchée).

1.5.5.1 - Pour une canalisation BA ø 300 mm

Le mètre linéaire sera payé :

.....

1.5.6 Regard avaloir complet "Selecta MAXI"

Construction d'un avaloir à grille Classe C250 - EN 124 comprenant :

- les terrassements supplémentaires et évacuation en décharge définitive des terres extraites,
 - la fourniture et pose de la cuve préfabriquée, étanche, de 70 x 70 en béton ou à couler sur site, avec dessableur de 0,20 m minimum de hauteur,
 - la fourniture et le scellement d'un ensemble "plaque de recouvrement / grille" du type "Selecta Maxi" ou similaire, supportant un trafic routier T0,
 - le té de curage ø 300 mm avec bouchon obturateur,
- Toutes sujétions de fourniture, pose, coffrage, décoffrage, lissage des parois si nécessaire, raccordements soignés aux bordures et étanches sur les canalisations. Cet ensemble devra se conformer aux prescriptions du fascicule 70 du C.C.T.G.

L'unité sera payée :

.....

1.5.7 Regard avaloir avec grille 500x500

Construction de regard avaloir avec grille plate ou concave 500 x 500 répondant à la réglementation relative aux P.M.R (Personnes à Mobilité Réduite), et comprenant :

- les terrassements supplémentaires, l'évacuation en décharge des terres extraites,

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 18-040 - RUE RENE COTY

Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE

- le coffrage, la mise en oeuvre de béton vibré, le décoffrage, confection de dessableur de 0.20 m minimum de hauteur, lissage des parois si nécessaire, raccordements soignés et étanches sur les canalisations existantes,
- la fourniture et le scellement d'une grille, plate ou concave avec cadre,
- les raccordements soignés aux bordures et caniveaux et toutes sujétions.

L'unité sera payée :

.....

1.5.8 Raccordement sur regard à grille Eaux Pluviales existant

Comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des gravats en décharge,
- le dégagement manuel de l'ouvrage existant,
- le percement du radier ou de la paroi de l'ouvrage de raccordement,
- le raccordement et le scellement étanche de la nouvelle canalisation sur l'ouvrage existant,
- toutes sujétions de réalisation et mise en oeuvre.

L'unité sera payée :

.....

1.6 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

1.6.1 Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie)

Ce prix rémunère la fourniture en **cinq exemplaires** et support informatique du Dossier des Ouvrages Exécutés comprenant :

- les rapports des essais de plaque et leurs localisations,
- le relevé planimétrique (rattaché au coordonnées LAMBERT III) et altimétrique (rattaché au N.G.F.) des éléments de voirie et de la chaussée ainsi que la nature des revêtements,

L'ensemble sera payé :

.....

Fait à

le

L'entrepreneur

(cachet)

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.1	<u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u>				
1.1.1	Préparation - Installation de chantier - Circulation	FFT	1,00		
1.1.2	Dossier d'exécution	FFT	1,00		
1.1.3	Nettoyage général de l'emprise des travaux	M2	1.500,00		
1.1.4	Démolition de maçonneries ordinaires	M3	5,000		
	Sous Total				
1.2	<u>TERRASSEMENTS GENERAUX</u>				
1.2.1	Sciage du revêtement existant	ML	50,00		
1.2.2	Terrassements en déblais	M3	150,000		
1.2.3	Evacuation des déblais excédentaires	M3	150,000		
1.2.4	Purges complémentaires aux terrassements	M3	15,000		
	Sous Total				
1.3	<u>VOIRIE - CHAUSSEE</u>				
1.3.1	Réglage et compactage	M2	1.450,00		
1.3.2	Essais de plaque	ENS	1,00		
1.3.3	Matériaux concassés 0/80	M3	10,000		
1.3.4	Matériaux concassés 0/315	M3	145,000		
1.3.5	Fourniture et pose de bordures béton classe U+B				
1.3.5.1	- Bordures Type A2	ML	120,00		
1.3.5.2	- Bordures Type A2 + caniveaux CS1	ML	80,00		
1.3.5.3	- Caniveaux CC1	ML	90,00		
1.3.6	Mise à la cote des éléments de voirie	U	35		
1.3.7	Remplacement de tampon fonte	U	3		
1.3.8	Imprégnation sablée	M2	1.450,00		
1.3.9	Enrobés denses noirs, à chaud, 90 kg/m2	M2	480,00		
1.3.10	Enrobés denses, à chaud, 110/120 kg/m2	M2	970,00		
	Sous Total				
1.4	<u>SIGNALISATION HORIZONTALE</u>				
1.4.1	Marquage au sol à la peinture				
1.4.1.1	- Pour une ligne continue (2 U)	ML	110,00		
1.4.1.2	- Pour un passage piétons	M2	15,00		
1.4.2	Dispositif de marquage podotactile d'éveil à la vigilance (bande)	ML	6,00		
1.4.3	Fourniture et pose de potelet	U	4		
	Sous Total				
1.5	<u>RESEAU EAUX PLUVIALES</u>				
1.5.1	Tranchée pour réseau Eaux Pluviales				
1.5.1.1	- Pour une canalisation ø 300 mm	ML	10,00		

QUANTITATIF

Doss n° 18-040 - RUE RENE COTY

Lot n°1 - TERRASSEMENTS - VOIRIE

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.5.2	Remblaiement des tranchées en 0/315	M3	5,000		
1.5.3	Evacuation des terres extraites	M3	5,000		
1.5.4	Grillage avertisseur marron détectable	ML	10,00		
1.5.5	Canalisations d'Eaux Pluviales				
1.5.5.1	- Pour une canalisation BA ø 300 mm	ML	10,00		
1.5.6	Regard avaloir complet "Selecta MAXI"	U	2		
1.5.7	Regard avaloir avec grille 500x500	U	1		
1.5.8	Raccordement sur regard à grille Eaux Pluviales existant	U	3		
Sous Total					
1.6	<u>DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES</u>				
1.6.1	Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie)	FFT	1,00		
Sous Total					
TOTAL H.T.					
TVA à 20,00 %					
TOTAL T.T.C.					